

Recherche externe. Le programme de contrats de recherche accordés par le ministère aux universités s'est poursuivi. Il comporte quatre grandes catégories: espace, systèmes de communication, radio et radar, et aspects socio-économiques et de réglementation. Quelque 50 contrats, d'une valeur totale d'environ \$700,000, ont été approuvés au cours de l'année financière 1974-75, et environ 30% de ce montant était consacré à la recherche sur les aspects socio-économiques et juridiques-réglementaires des communications dans la société moderne.

Au cours de l'année, un programme d'essai destiné à encourager la R-D dans l'industrie des communications au Canada a été établi. Huit contrats, d'une valeur de \$500,000, ont été accordés pour des projets d'innovation précis allant de nouveaux appareils pour la téléconférence à la conception de panneaux de piles solaires rigides déployables pour les engins spatiaux.

Un autre programme destiné à renforcer les liens entre le CRC d'une part, et l'industrie et les universités d'autre part, comportait la nomination d'agents de liaison tant par le Centre que par la société ou l'université intéressée. Chacun de ces agents, outre ses fonctions ordinaires, doit obtenir et tenir à jour des renseignements sur la nature et les activités de l'organisme auquel il a été affecté, et servir de point de contact entre cet organisme et celui qu'il représente. Le projet vise et les fabricants et les transporteurs.

Dépenses. Le ministère des Communications a dépensé au total \$33.4 millions au titre de la recherche et du développement en 1974-75, dont \$14.3 millions ont été consacrés à la recherche intra-muros et \$15.5 millions ont été impartis à l'industrie et aux universités. Le reste a été consacré à des projets d'investissement.

9.2.5 Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a pour tâche d'assurer l'utilisation complète et efficace de l'énergie et des ressources minérales du Canada au profit de tous les Canadiens. Ses fonctions comprennent l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre des politiques fédérales concernant l'énergie et les ressources minérales et l'exécution des recherches qui lui fourniront les données économiques, scientifiques et techniques nécessaires à la conception de ces politiques. Le ministère, outre ses services administratifs, comprend trois secteurs: énergie, exploitation minérale, et science et technologie.

9.2.5.1 Énergie

L'augmentation spectaculaire de la consommation d'énergie par les pays industrialisés du monde et une prise de conscience de plus en plus vive que les ressources énergétiques du Canada constituent un patrimoine précieux mais non inépuisable dont il faut planifier et réglementer méticuleusement l'utilisation, ont conféré au secteur de l'énergie du ministère une importance et des responsabilités accrues. Ses fonctions sont décrites plus en détail aux Chapitres 12 et 13.

9.2.5.2 Exploitation minérale

Le Secteur de l'exploitation minérale définit et évalue les tendances qui influent sur l'industrie minérale du Canada en étudiant l'éventail complet des activités de l'industrie minérale, depuis le travail du géologue jusqu'à l'utilisation finale du produit: exploration et exploitation, traitement, transport, commercialisation et consommation. Les renseignements obtenus permettent au ministère de prendre des décisions et servent à l'élaboration des politiques concernant les ressources. La Direction s'occupe de l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, elle fait fonction de conseiller et participe aux programmes de plusieurs autres ministères fédéraux et groupes de travail, elle représente le ministère auprès de plusieurs commissions nationales et internationales, et elle coordonne l'aide à l'étranger de concert avec l'Agence canadienne de développement international.

9.2.5.3 Science et technologie

Le Secteur de la science et de la technologie effectue de multiples recherches scientifiques liées aux sciences du Globe: géodésie, géologie, géophysique, minéralogie, métallurgie et géographie. Il comprend, outre la Direction des levés et de la cartographie, dont les fonctions sont décrites au Chapitre I, la Commission géologique du Canada, le Centre canadien de la technologie, des minéraux et de l'énergie, la Direction de la physique du Globe, le Service d'étude du plateau continental polaire, la Division des explosifs et le Centre de télédétection du Canada.